ZONE DE POLICE 5306 – ENTRE SAMBRE ET MEUSE – PROVINCE DE NAMUR
ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE POLICE
SÉANCE DU 31 JUILLET 2025

Conformément à l'article 25 alinéa 3 de la LPI, le Collège de Police de la zone de police entre Sambre et Meuse composée des communes de FOSSES-LA-VILLE, METTET, PROFONDEVILLE et FLOREFFE convoque les conseillers de police à la séance du Conseil de Police qui aura lieu le **31 juillet 2025 à 19h à Profondeville**.

L'ordre du jour arrêté en Collège de Police est le suivant :

SEANCE PUBLIQUE

01. **Approbation du PV du Conseil de Police du 8 mai 2025**
02. **Prestation de serment des nouveaux membres du personnel**
03. **Finance – Exercice 2025 – Modification budgétaire 1**
04. **Logistique – Adhésion à une centrale des marchés – Contrat cadre : OC/2023/007/DVDB – Matériel informatique (ordinateurs portables, ordinateurs de bureau, tablettes et smartphones, etc.) – Décision de ratification de la décision du Collège de Police du 29 avril 2025**
05. **Logistique – Focus – Accord de coopération interzonale pour le développement, l'utilisation et la maintenance de solutions policières – Pour information**
06. **Personnel – Déclaration de la vacance d'un emploi – Un emploi d'inspecteur de police pour le service Intervention – Mobilité 03/2025**
07. **Personnel – Déclaration de la vacance d'un emploi – Un emploi d'inspecteur de police pour le service Proximité – Mobilité 03/2025**
08. **Divers – Vidéo promotionnelle de la zone – Réalisation par Monsieur Lucas ROBINET – Diffusion lors du Conseil de Police**
09. **Modification du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil de Police :**
    - **La signature des conventions**
    - **La communication des convocations aux assemblées**

Par le Collège de Police,
Fosses-la-Ville, le 22 juillet 2025

La Secrétaire
Elise LORENT

Le Président
Gaëtan de BILDERLING